

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29/06/2023

Association « Les Amis de Notre Dame du Dimanche »
Adresse 11, Place de la Pradette – 34230 – Saint-Bauzille de la Sylve

Le 29/06/2023 à 17 h 30, les membres de l'association « Les Amis de Notre Dame du Dimanche » se sont réunis à la Salle Notre-Dame sur le site de Notre-Dame du Dimanche en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée est présidée par M. BRO Pierre, président de l'association.
Il est assisté d'un secrétaire de séance, Mme VALLAT Annie., secrétaire de l'association.

Le Président présente l'ensemble des intervenants.

Mme Ponce et M. Bachelet ont été désignés comme scrutateurs.

M. BRO Grégory, maire de Saint-Bauzille de la Sylve, représente la municipalité de Saint-Bauzille de la Sylve. Il est heureux de participer à notre Assemblée Générale. Il rappelle l'interaction liée à l'organisation du sanctuaire partagé entre la municipalité et le diocèse. Il félicite l'association pour son action sur la rénovation du site en si peu de temps. Il témoigne que la municipalité sera toujours présente pour assister l'association.

M. Julien Pascal, membre du conseil d'administration, est excusé.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix, en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 19 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

Accueil ;
Rapport moral ;
Bilan des activités et travaux réalisés du 01/01 au 31/12/2022 ;
Bilan financier du 01/01 au 31/12/2022 ;
Approbation des comptes du 01/01 au 31/12/2022 et quitus aux Administrateurs ;
Renouvellement de 4 membres du Conseil d'Administration ;
Budget prévisionnel du 01/01 au 31/12/2023 et travaux prévus en 2023 ;
Approbation du budget ;
Questions diverses ;
Clôture de l'Assemblée.
Partie informative.

Le Président a précisé que l'ensemble des documents ont été adressés à chacun des membres en accompagnement des convocations.

Le Président donne la parole aux intervenants :

Il a été fait lecture des différents rapports : rapport moral, bilan des activités, bilan financier du 01/01 au 31/12/2022.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

- Une présentation des événements qui se sont déroulés sur cette période par le vice-président.
- Puis, des activités réalisées sur le site par les bénévoles par le président.
- Enfin, une présentation détaillée des comptes de l'exercice comptable du 01/01 au 31/12/2022 par la trésorière.

Le Président nous informe que l'économe diocésain a changé. Il prévoit de le rencontrer prochainement.

Le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Mme Marié apporte quelques précisions sur les dépenses réalisées par la Paroisse ainsi que sur l'utilisation de la salle Notre Dame.

Le Président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Approbation des comptes et quitus aux Administrateurs pour le bilan et les travaux engagés du 01/01 au 31/12/2022 :

L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité.

Remplacement de 4 membres du Conseil d'Administration :

Le Président propose les candidats suivants au suffrage de l'Assemblée Générale :

Madame
Geneviève Bouniol

Messieurs
Henri Boudes – Pierre Bro – Etienne Cristol –
Guy Gavalda – Pascal Julien – Jean-Claude Vialla.

Nous allons procéder à la désignation de 4 membres sortants par tirage au sort.

Après tirage au sort, Mmes et Mrs se présentent à vos suffrages :

Messieurs
Henri Boudes – Jean Claude Vialla – Guy Gavalda – Pierre Bro

L'Assemblée élit :

Messieurs
Henri Boudes – Jean Claude Vialla – Guy Gavalda – Pierre Bro

en qualité de membres du Conseil d'Administration.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément à l'article 11 des statuts pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président nous propose de nommer en qualité de Membre d'honneur M. A. Carla, architecte des travaux de la Chapelle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il a été fait lecture du budget prévisionnel du 01/01 au 31/12/2023.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

- Présentation du détail du budget prévisionnel du 01/01 au 31/12/2023 comprenant le programme de travaux prévus sur cette période.

La trésorière demande s'il y a des questions.

Le Président répond à une question sur la dépense prévue pour la ciergerie. Nous avons fait réaliser des cierges nouveaux pour les fêtes du 150^{ème} anniversaire des Apparitions. Le Président nous explique le chiffre prévisionnel pour le site internet. Le président nous explique le montant estimé des frais postaux liés aux événements de l'année.

Le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Approbation du budget prévisionnel 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le président nous donne les informations suivantes :

- Préparation du 150^{ème} anniversaire :
Le Président nous informe du nombre de pèlerins attendu pour le pèlerinage du 8 Juillet 2023 : environ 700 personnes.

Le Président remercie les adhérents et les bienfaiteurs pour l'atteinte des objectifs que s'était fixé l'association.

Puis il remercie le département, la commune de Saint-Bauzille et la mairie de Popian pour leurs subventions et les aides qu'ils nous apportent.

Il remercie également M. A. Carla, l'architecte des travaux de la Chapelle.

Il remercie l'ensemble des personnes bénévoles et tous les membres de l'équipe.

Le président donne la parole aux membres d'honneur.

M. B. Daudé prend la parole.

Il rappelle l'historique des apparitions et la commission d'enquête mise en place à l'occasion du centenaire des événements.

M. Grégory Bro conclut la séance avec humour.

Il nous informe que la croix du calvaire va être rénovée et restaurée.

Il nous rappelle les travaux effectués dans l'église de Saint-Bauzille et la tradition du nadalet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h05.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance et les deux scrutateurs.

A Saint-Bauzille, le 29/06/2023

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

M. BRO Pierre

Mme VALLAT Annie

1^{er} Scrutateur

2^{ème} Scrutateur

M. Michel Bachelet

Mme Josette Ponce